

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_118

VALIDATION DU PROJET DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE MELEZES

Le 14 septembre 2026, le conseil municipal de la commune de THYEZ s'est réuni en session ordinaire au Forum des lacs, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 08 septembre 2026

Étaient présents :

Mme Selma AKBAY, M. Roland CAGNIN, Mme Gina COCHET, M. Eric COUDURIER, M. Umit EVREN, Mme Valérie FERRARINI, M. Michel GUIDO, M. Fabrice GYSELINCK, M. Julien HAMAÏDE, Mme Kaouther HEMISSI, M. David LAGRANGE, Mme Lydie MARTIN, M. Joël MOUILLE, Mme Oriane PAGANONI, Mme Marie-Charline PASQUIER, Mme Armandina PEREIRA, Mme Fortunata PERRUET, Mme Mariane PERY, M. Ermine QUADRIO, M. Frédéric REMOND, Mme Delphine ROUSSEL, Mme Cristina SARAIVA Mme Corinne VALETTE, M. Sylvain VEILLON, M. Daniel VULLIET, M. Eric WATTIER.

Étaient excusés :

M. Bruno MICCOLI a donné pouvoir à M. Joël MOUILLE.

M. Didier COULON a donné pouvoir à Mme Lydie MARTIN.

Mme Laëtitia BETEMPS a donné pouvoir à M. Fabrice GYSELINCK.

M. Eric WATTIER est désigné secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Joël MOUILLE, adjoint chargé des travaux, bâtiments et de la voirie

M. Mouille rappelle la présentation, faite en amont du conseil municipal, du projet de requalification de l'avenue des Mélézes. Ces travaux consisteront principalement en la reconfiguration de la voie, avec comme objectif principal de réduire les vitesses possibles sur cette route, d'aménager des trottoirs aux normes PMR et de créer une voie cyclable sécurisée en bordure de chaussée. Il est également prévu de reprendre le réseau d'eau potable de ce secteur, vétuste et à l'origine de nombreuses fuites ces dernières années.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Coût total prévu du projet (HT)		Financement prévu du projet (HT)	
Maitrise d'œuvre	39 900 €	Fonds vert Etat (attribué)	99 000 €
Travaux (y compris eau potable)	1 942 499,50 €	Amendes de police CD 74 (attribué)	7 364 €
Dont travaux de terrassement		Conseil Départemental – travaux eau (attribué)	168 000 €
Dont installation de réseaux de conduites eau potable		Région AURA (à demander)	195 000 €
Dont travaux de revêtement routiers		Agence de l'eau (demandée)	51 750 €
Dont création d'une voie cyclable		Participation 2CCAM voiries ZAE (à finaliser, sur la base de 28 % du coût total des travaux)	Montant à définir avec la 2CCAM
		Autofinancement	1 461 285,50 € (à déduire la participation de la 2CCAM)
Coût total prévu du projet	1 982 399,50 €	Financement prévu du projet	1 982 399,50 €

M. Mouille précise, enfin, que c'est le budget annexe de l'eau qui prendra en charge l'ensemble des dépenses (proratisées ou non selon les cas) relatives au renouvellement de la canalisation d'eau potable de l'avenue des Mélèzes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité (29 voix), décide :

☞ d'approuver le projet de requalification de l'avenue des Mélèzes et son plan de finacement, tels que présentés.

Le Secrétaire de séance



Eric WATTIER

Le Maire



Fabrice GYSELINCK

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

DEL2026_118 du 14 septembre 2026.

« Certifié exécutoire »
Télétransmis le : 16 SEP. 2026

Notifié par mise en ligne le : 16 SEP. 2026 2

Le directeur général des services

